

ville de Cambrai



Envoyé en préfecture le 25/06/2024  
Reçu en préfecture le 25/06/2024  
Publié le  
ID : 059-215901224-20240610-17\_10062024-DE



République Française  
Département du Nord

**Publié le : 28 Juin 2024 à 11:03**

Arrondissement  
de CAMBRAI

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 10 JUIN 2024

**OBJET : N° 17**

**RAPPORTEUR : Madame GAILLARD**

**INTITULÉ : ACCEPTATION DU LEGS DE MONSIEUR LUCIEN VOUILLEMONT**

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 4 Juin 2024 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

**MEMBRES EN EXERCICE : 39**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;  
Mme DELEVALLEE Maire-Adjointe ;  
Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; Mme LABADENS ;  
Mme DROBINOHA ; M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON ;  
M. DOBREMETS Adjoints au Maire ;  
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ;  
Mme CARDON ; Mme LIÉNARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFEDE ;  
Mme SAYDON ; M. LAURENT ; M. TRANOY ; Mme BRIQUET ;  
Mme BERTELOOT ; M. SIEGLER ; M. VAILLANT ;  
Mme DESMOULIN ; M. MAURICE ; Mme BURLET ;  
M. LEROUGE ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERY.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à Mme CARDON ;  
Mme CHATELAIN qui a donné procuration à Mme WIART ;  
Mme CHARPENET qui a donné procuration à M. LE MAIRE ;  
M. FLAMEIN qui a donné procuration à Mme BERTELOOT ;  
M. SIMPERE qui a donné procuration à Mme DELEVALLEE ;  
M. F. WIART qui a donné procuration à M. L. WIART ;  
M. MOAMMIN qui a donné procuration à M. P.A VILLAIN ;  
M. DERASSE qui a donné procuration à Mme DESMOULIN.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

M. Benoit VAILLANT

Dossier CN  
Delib. Approuvées  
DOST  
DFAE  
Acette  
M<sup>me</sup> Gaillard

Mesdames, Messieurs,

Monsieur Lucien VOUILLEMONT est décédé le 3 avril 2024. Par son courrier reçu le 10 mai 2024, Maître Cyril HERVOIS, Notaire a indiqué que parmi les dispositions testamentaires du défunt figurait son souhait de léguer à la Ville sa maison sise 33 rue d'Artois (quartier Martin Martine). Le legs comprend également une partie du mobilier.

Le legs est assorti d'une condition, laquelle consiste à entretenir sa sépulture sise cimetière de la Porte Notre Dame pendant la durée de la concession.

Conformément à l'article L 2242-1 du code général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter le legs et sa charge assortie de Monsieur Lucien VOUILLEMONT ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tous documents s'y rapportant. La Ville supportera tous les frais pouvant en découler.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

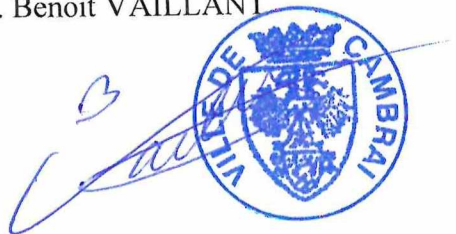
ID : 059-215901224-20240610-17\_10062024-DE

S<sup>2</sup>LO

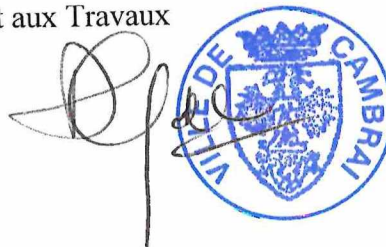
**Publié le** : 28 Juin 2024 à 11:03

Suivent les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Maire de Cambrai,

Le secrétaire de séance  
M. Benoit VAILLANT

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal features the coat of arms of the City of Cambrai and the text 'VILLE DE CAMBRAI' around the perimeter.

Pour le Maire,  
Mme Dominique GAILLARD  
Adjointe au Maire déléguée au  
Cadre de Vie, à l'Environnement  
et aux Travaux

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal features the coat of arms of the City of Cambrai and the text 'VILLE DE CAMBRAI' around the perimeter.